



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Pouvoirs :	5
Voix délibératives :	37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

.....
Séance du 04 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 04 Avril, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 22 Mars 2024, s'est réuni, à 18h00, sous la présidence de Monsieur Josian CABROL, dans la salle du foyer de la Maison des Loisirs, Rue du Barry à Saint-Pons de Thomières.

Étaient présents : Jean ARCAS ; André ARROUCHE ; Robert AZAÏS ; Jean Pierre BARTHES ; Josian CABROL ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Roland COUTOU ; Jean Yves DUFAUD ; Alexandre DYE ; Arielle ESCURET (représentée par Régis LORIVAL – suppléant) ; Max FABRE ; Bernard FONTES ; Marie-José FOUQUET ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Harmonie GONZALEZ (représentée par Olivier AZEMA – suppléant) ; Magali GUIRAUD ; Christian LIGNON ; Michel LIGNON ; Franck LIGNON ; Luc LOUIS ; Marie MAYNADIER ; Alain MOULY ; Vincent NAUDIN ; Pascale PEYTAVI ; Franck POUJOL RICARD ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Catherine SONZOGNI ; Jacques SOULIGNAC ;

Avant donné pouvoir : Anne CABRIE à Jean Yves DUFAUD ; Ghislaine COUSTAL à André ARROUCHE ; Béatrice FALCOU à Marie José FOUQUET ; Bruno ORTIZ à Luc LOUIS ; Françoise PEREZ à Laurie GOMEZ

Étaient absents : Yves FRAISSE ; Marie-Françoise FRANC ROUANET ; Luc GUIRAUD ; Catherine LISTER ; Benoit MARSAUX ; Sylvie MIQUEL ; Pierre André PEDESSEAU ; Bruno PLA ; Jacques PLANES ; Thierry SALLES BLAYAC ; Alain TAILHAN ; Alain TESSIER ; Didier VORDY

A été élu secrétaire de séance : Patrick CABROL

Délibération n° : 2024.04.04/056

Objet : Convention culturelle et patrimoine
Renouvellement 2024

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de Culture et Patrimoine ;

CONSIDERANT que la Convention Culturelle proposée par le Conseil Départemental de l'Hérault représente un outil majeur d'intervention et de structuration de partenariats culturels avec les territoires ;

CONSIDERANT que la Convention Patrimoine permettra à la Communauté de Communes d'être accompagnée dans le développement de sa politique culturelle en matière de patrimoine et de musées ;

Il est proposé de demander le renouvellement de la Convention Culturelle et de la Convention Patrimoine auprès du Conseil Départemental pour l'année 2024

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Saison culturelle	41 800,00 €	Conseil Départemental de l'Hérault	35 000,00 €
Patrimoine	12 000,00 €	Billetterie	4 200,00 €
		Autofinancement	14 600,00 €
	53 800,00 €		53 800,00 €

Accusé de réception en préfecture
034-200066348-20240404-D0562024-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Le Conseil Communautaire, après avoir ~~oui et délibéré~~, à l'**UNANIMITÉ** (37 POUR)

- **Demande** le renouvellement de la Convention Culturelle auprès du Conseil Départemental de l'Hérault pour l'année 2024 et sollicite à ce titre une aide de 27 000,00€ ;
- **Demande** le renouvellement de la Convention Patrimoine auprès du Conseil Départemental de l'Hérault pour l'année 2024 et sollicite à ce titre une aide de 8 000,00€ ;
- **Autorise** Monsieur le Président à signer lesdites conventions ;
- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Président

Lotian CABROL



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr